CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS Crossroad International au capital de 5000€
8 bis Chemin de la Badassière
04300 Forcalquier
Siren: 933 130 486 RCS Manosque - Code APE : 93.29Z
TVA Intra : FR85933130486

Coordonnées : info@festival-country.com - Tel . 06 52 75 30 84

1. OBJET ET NATURE DES PRESTATIONS

La SAS Crossroad International a pour activité principale l'organisation d'événements et de festivals (Code APE 93.29Z). Dans le cadre du **Festival International de Country Music de Santa Susanna** en Espagne, les présentes Conditions Générales de Vente encadrent l'inscription à l'événement. L'offre se décompose en deux volets distincts :

- **Le Pass Festival :** L'accès à toutes les activités, concerts et animations proposés par le festival, sans restriction.
- **L'hébergement en mandat de débours :** Afin de faciliter la logistique des participants, la SAS Crossroad International propose un service de réservation centralisée à l'hôtel Aquamarina&Spa (pour 6 nuits, en pension complète avec eau et vin à table). Pour cette prestation, la SAS Crossroad agit exclusivement en qualité de **mandataire**. Les sommes perçues au titre de l'hébergement sont qualifiées comptablement et juridiquement de **frais de débours** ; elles sont collectées au nom et pour le compte exclusif du participant, afin d'être intégralement reversées à l'hôtelier.

La présente offre ne constitue en aucun cas un "forfait touristique" au sens du Code du Tourisme.

Le montant total réglé ne comprend pas :

- Le transport jusqu'au site du festival.
- Les frais de parking (en option)
- Les accès aux activités spécifiques de l'hôtel (Spa, salle de sport).
- Les services extras de l'hôtel (lessives, room service etc...).
- Les consommations au bar de l'hôtel.

La facture relative à l'hébergement sera établie directement au nom du participant par l'établissement hôtelier.

2. INSCRIPTION ET ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Pour participer, les clients doivent obligatoirement s'inscrire via le formulaire présent sur le site internet du festival à la page "Inscriptions". Une inscription est considérée comme définitive à compter de la réception par la SAS Crossroad International du paiement (total ou de la première échéance validée). À défaut de réception du paiement (validation de la carte bancaire, réception du virement ou des chèques) dans un délai de 15 jours suivant la validation du formulaire d'inscription en ligne, la réservation sera considérée comme caduque et automatiquement annulée.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'inscription est donc ferme et définitive, sous réserve des conditions d'annulation prévues à l'Article 4.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement global (incluant le Pass Festival et les débours hôteliers) peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou carte bancaire.

3.1 Paiement comptant (Carte bancaire, Virement bancaire ou Chèque)

Par carte bancaire : Le paiement s'effectue directement en ligne, de manière sécurisée, immédiatement à l'issue de la validation du formulaire d'inscription.

Par virement bancaire : La totalité du montant du séjour doit être versée en une seule fois.

Par chèque : Le client peut régler la totalité du séjour en un seul chèque à l'ordre de la SAS Crossroad International. Celui-ci sera encaissé dès sa réception.

Quel que soit le mode de règlement comptant choisi, le non-respect du délai de réception du paiement (ou de validation pour la carte) de 15 jours après la soumission du formulaire d'inscription entraînera l'annulation automatique de la réservation.

3.2 Facilité de paiement en 3 fois sans frais par Carte Bancaire

La SAS Crossroad International offre à ses clients la possibilité de régler leur commande en 3 fois sans frais par carte bancaire via la passerelle technique sécurisée Sogecommerce. Cette facilité de paiement direct ne constitue pas un crédit à la consommation. Elle est accordée par la SAS Crossroad International en propre, sans frais ni intérêts pour le client, et sans l'intervention d'un organisme de crédit tiers pour porter le risque. L'échéancier est le suivant :

1er paiement : 1/3 du montant à l'inscription.

2ème paiement : 1/3 du montant 30 jours plus tard.

3ème paiement : 1/3 du montant 60 jours plus tard.

3.3 Paiement jusqu'à 5 fois sans frais par chèque

Le client peut faire la demande de ce paiement fractionné sur le formulaire d'inscription. Tous les chèques (à l'ordre de la SAS Crossroad International) doivent être envoyés en même temps lors de la commande. Conformément à la législation française, tous les chèques doivent impérativement être datés du jour de leur signature.

L'échéancier d'encaissement s'appliquera de la manière suivante :

- Un premier chèque correspondant à 20 % du montant total sera encaissé immédiatement à réception.
- Les autres chèques seront conservés de manière sécurisée par la SAS Crossroad International et remis en banque **selon l'échéancier mensuel déterminé lors de l'inscription**, le dernier encaissement devant obligatoirement intervenir au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

3.4 Seuils d'encaissement obligatoires (valables pour tous les paiements échelonnés)
Afin de garantir la réservation, l'encaissement des paiements échelonnés (CB ou chèques) doit impérativement respecter le calendrier minimum suivant :

Dès l'inscription : Au moins 20 % du montant total (Acompte).

Au plus tard à 60 jours avant le début du séjour : Au moins 50 % du montant total encaissé.

Au plus tard à 30 jours avant le début du séjour : 100 % du montant total (Solde) encaissé.

En conséquence, les facilités de paiement en plusieurs fois disparaissent automatiquement à

l'approche de l'événement. Tout séjour réservé à moins de 30 jours du départ devra être réglé comptant dans sa totalité.

4. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

La SAS Crossroad International ne propose aucune assurance annulation et recommande au client de s'en rapprocher auprès d'un organisme tiers. En cas d'annulation de sa participation, le client doit en informer la SAS Crossroad International par écrit. La date de réception de cette notification détermine le barème de remboursement applicable :

- **Pour une annulation à plus de 60 jours (2 mois)** avant le début du séjour : Le client recevra un remboursement équivalent à **80 %** du montant total du séjour (la SAS Crossroad International conserve l'acompte de 20 % à titre de frais de dossier).
- **Pour une annulation survenant à 60 jours (2 mois) ou moins** avant le début du séjour : Le client recevra un remboursement équivalent à **50 %** du montant total du séjour (retenue de 50 %).
- **Non-présentation ("no-show") :** Tout défaut d'arrivée ou non-présentation le jour du début du séjour, sans notification écrite préalable d'annulation, n'ouvrira droit à aucun remboursement (retenue de 100 % du montant total du séjour).

Exception : Remplacement par un tiers
Quelle que soit la date d'annulation, si le client annulant trouve par lui-même une personne pour le remplacer et reprendre exactement la même prestation, la SAS Crossroad International procédera au remboursement de 100 % des sommes versées par le client initial.
Condition d'application : Le remboursement intégral du client initial ne sera déclenché qu'une fois l'inscription du remplaçant validée et le paiement de ce dernier intégralement encaissé par la SAS Crossroad International. Les démarches de changement de nom doivent être communiquées par écrit à l'adresse mail suivante : info@festival-country.com.

En cas d'annulation par l'un des deux participants occupant une chambre double :

- **Pour le participant annulant :** Son annulation est traitée individuellement et donne lieu au remboursement prévu par le barème général ci-dessus (déduction faite des pénalités applicables selon la date de notification).
- **Pour le participant restant :** La réservation est maintenue et le participant est reclassé en chambre individuelle (Single), sous réserve des disponibilités au sein de l'établissement hôtelier. Ce reclassement entraîne l'application du supplément tarifaire pour chambre individuelle en vigueur, dont le participant restant devra obligatoirement s'acquitter au plus tard 30 jours avant le début du séjour (ou immédiatement si l'annulation intervient à moins de 30 jours du départ).

Le participant restant conserve la possibilité de présenter un participant remplaçant pour

occuper la seconde place de la chambre double, évitant ainsi l'application du supplément individuel. En cas de refus d'acquitter le supplément pour chambre individuelle ou à défaut de disponibilité de ce type de chambre à l'hôtel, le participant restant conserve la faculté d'annuler sa propre réservation selon les conditions et délais prévus au présent Article 4.

5. INFORMATIONS VOYAGE ET SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer d'être en possession de la carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ou d'un passeport, ainsi que tout autre document requis pour transiter et entrer en Espagne. La SAS Crossroad International ne pourra être tenue responsable des conséquences des règlements policiers, douaniers ou sanitaires.
Les participants sont invités à consulter la fiche de l'Espagne sur le site du ministère français des affaires étrangères : *www.diplomatie.gouv.fr*.

6. HÉBERGEMENT ET REPAS (Prestations de l'Hôtel)

La durée de l'hébergement s'entend du jour d'arrivée au jour de départ. La classification de l'hôtel (étoiles) correspond aux normes espagnoles. En cas de force majeure ou si la capacité maximale de l'hôtel Aquamarina&Spa est atteinte, la SAS Crossroad International se réserve le droit de loger les inscrits les plus tardifs dans un établissement de catégorie équivalente ou supérieure, situé à proximité immédiate, et sans aucun supplément de prix pour le client.

Types de chambres :

- **Individuelles (Single) :** Lit d'une personne, avec supplément et en quantité limitée. Peuvent être moins spacieuses.
- **Doubles :** Deux lits simples ou un lit double.
- **Triples / Familiales :** Chambres doubles avec lit(s) supplémentaire(s).
- **Suites Junior / Suites lumière :** Espace supérieur avec prestations haut de gamme décrites sur le site.

Repas : La formule est gérée par l'hôtel en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, eau et vin inclus à table le midi et le soir). Si certains repas ne pouvaient vous être servis du fait de vos horaires de transport, aucun remboursement ne sera accordé.

7. ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS

Le Festival (responsabilité Crossroad) : La SAS se réserve le droit de modifier la programmation (horaires, substitution d'artistes) pour des raisons indépendantes de sa volonté

(ex: maladie d'un artiste, sécurité, météo), sans que cela ne modifie les caractéristiques essentielles du séjour ni ne donne droit à un remboursement.
L'Hôtel (responsabilité de l'Hôtelier) : L'animation, les activités sportives, l'ouverture des piscines ou des bars de l'hôtel dépendent exclusivement de la direction de l'établissement et des conditions climatiques. La SAS Crossroad dégage toute responsabilité quant à ces services, ainsi que pour toute excursion ou location de véhicules effectuée auprès de prestataires tiers.
Force Majeure : La SAS Crossroad International ne pourra être tenue pour responsable ni redevable d'aucune indemnisation en cas d'événements de force majeure : guerres, troubles politiques, grèves extérieures, intempéries, retards de transport, ou injonctions administratives.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations obligatoires recueillies lors de l'inscription sont nécessaires au traitement de la commande. Afin d'assurer la réservation de l'hébergement, ces données sont transmises au partenaire hôtelier. Elles peuvent également être utilisées par la SAS Crossroad à des fins de prospection commerciale, mais ne seront jamais revendues à des tiers. Conformément à la réglementation (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, le client peut contacter la SAS Crossroad International à l'adresse e-mail suivante : info@festival-country.com

9. DROIT APPLICABLE ET MÉDIATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à la SAS Crossroad International pour trouver une solution amiable.
Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un service de médiation de la consommation en cas de litige non résolu. À défaut de résolution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Le 30 octobre 2026.